



PROGRAMME DE FORMATION

NGAP- Nouvel Avenant

Public visé par la formation

Ce programme concerne tous les infirmiers D.E en exercice : infirmiers libéraux et salariés

Prérequis

Cette formation est ouverte aux infirmiers D.E en exercice : infirmiers libéraux et salariés
Etre majeur Français lu et écrit

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Ateliers pratiques

Orientation

Infirmier

Modalités de cotation des actes infirmiers

Durée 14 heures de formation présentielle

Lieu Selon planning établi et transmis par mailing aux stagiaires

Horaires 09:00-12:30 et 13:30-17:00

Effectif De 5 à 15 stagiaires

Délai d'accès Selon planning établi et transmis par mailing aux stagiaires

Présentation de la formation

De 09h00 à 09h15

- o Accueil des participants, présentation de l'organisation, du déroulement et des aspects logistiques et pratiques de la formation.
- o Présentation du déroulement des 2 jours (modalités, horaires, signatures par demi-journée des feuilles d'émergences pour chaque participant...).
- o Réponses aux questions administratives et logistiques.
- o Présentation de l'organisme et de la formatrice.
- o Tour de table des participants et clarification des attentes de chacun.
- o Rappel des objectifs de la formation



De 09h15 à 13H00

PRÉSENTATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIVES

- Code de la santé publique et code de déontologie
- Présentation de la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux.
- Les avenants et leurs impacts sur la NGAP (focus particulier sur l'avenant N°6).

LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS (NGAP)

- **Historique et généralités**
- **Evolution de la NGAP avec la CHAP** (commission de hiérarchisation des actes professionnels).

👉 1ère partie : les dispositions générales

- Articles 1 à 23 (lettres clés et coefficients, notation d'un acte, indemnité forfaitaire de déplacement, frais de déplacement, accord préalable, conditions des actes en nuit et dimanche/jour férié.....).
- Focus particulier sur l'article 2-1 modifié (lettre-clé).
- Focus particulier sur l'article 11B (cumul des actes).
- Focus particulier sur la modification apportée à l'article 13
- sur le plafonnement journalier des indemnités kilométriques au 31 mars 2020
- sur la création de l'IFI (indemnité forfaitaire infirmier) et ses modalités d'application en réf. JORF 14/01/2021
- Focus sur l'article 14.9.5 pour l'accompagnement du patient par l'infirmier à la téléconsultation
- Focus particulier des modifications à l'article 23 (majorations)

👉 2ème partie : Titre XVI cotation des actes infirmiers remboursés par l'Assurance Maladie

❖ Chapitre 1 - Soins courants

Etude en plénière à l'aide du document de travail remis

- Zoom particulier sur les modifications apportées par l'avenant 6 à chaque article concerné.
- Focus sur les actes entrés en vigueur en décembre 2019 et en 2020.
- Les nouvelles lettres clés affectés dans le cadre de la dépendance ou des séances : AMX et code IFI dans le cadre des indemnités de déplacements et les nouvelles modalités en réf. au JO 14/01/2021
- Les règles de cumul de certains actes.
- Focus sur l'article 11 modifié et l'insertion du BSI à l'article 12 et la mise en œuvre progressive selon le calendrier de 2020 2021 2022 (soumis à un accord entre les syndicats représentatifs et l'assurance maladie) et information du report de la mise en application pour les patients de 85 ans et plus
- Le partage d'honoraires en référence à l'article L.4312-15 du CSP (chapitre II du titre Ier du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique-Section 6 « Dispositions diverses »).
- Présentation des modifications apportées en 2020 et 2021.



- o Présentation des modifications prévues en 2022 par l'avenant N°6 (sous réserve de la publication des textes conventionnels et réglementaires).

Préparation des objectifs et du contenu de l'après-midi et de la deuxième journée qui seront consacrés à l'étude des cas concrets des soins courants, restitution et correction en séance plénière interactive.

Conclusion de la matinée

De 14h00 à 14H15

Reprise de contact avec le groupe
Brainstorming de la matinée

De 14h15 à 17H00

Travaux de groupe en alternance avec les séances plénières. Remise des cas concrets et organisation des ateliers pratiques

CAS CONCRETS SOINS COURANTS - CHAPITRE 1 DU TITRE XVI

Études de cas concrets et simulation de situation de soins

- o Mise en pratique des acquis du matin, en sous-groupe de 3 à 4 participants installés en îlot.
- o D'aider chacun à acquérir toutes les connaissances de la gestion de la NGAP.
- o D'ouvrir le débat et de favoriser les échanges de pratiques.
- o Les cas concrets sont décrits à la suite du déroulé pédagogiques des 2 jours

La formatrice accompagne chaque sous-groupe.

Restitution en séance plénière où chaque groupe nomme un rapporteur.

- o La formatrice apporte les réponses au fur et à mesure des restitutions.

Cette formation action est une pédagogie active sollicitant et incitant la participation de chacun.

Préparation des objectifs et du contenu du lendemain, qui sera consacré à l'étude du chapitre 2 du titre XVI : soins spécialisés, suivi des cas concrets.

Conclusion de la journée.



DEUXIÈME JOURNÉE

De 09h00 à 09h15

Reprise de contact avec le groupe
Brainstorming de la journée précédente

De 09h15 à 13H00 et de 14h à 16h30

👉 2ème partie : Titre XVI cotation des actes infirmiers remboursés par l'Assurance Maladie

❖ Chapitre 2 - Soins spécialisés

Etude en plénière à l'aide du document de travail remis

- o Zoom particulier sur les modifications apportées par l'avenant 6 à chaque article concerné.
- o Les règles de cumul de certains actes.
- o Focus particulier sur l'article 3, 4, 5bis et 5ter.
- o Présentation des modifications apportées en 2020 et 2021.

Travaux de groupe en alternance avec les séances plénières. Remise des cas concrets et organisation des ateliers pratiques

CAS CONCRETS SOINS SPÉCIALISÉS - CHAPITRE 2 DU TITRE XVI

Études de cas concrets et simulation de situation de soins

- o Mise en pratique des acquis du matin, en sous-groupe de 3 à 4 participants installés en ilot.
- o D'aider chacun à acquérir toutes les connaissances de la gestion de la NGAP.
- o D'ouvrir le débat et de favoriser les échanges de pratiques.

La formatrice accompagne chaque sous-groupe.

Restitution en séance plénière où chaque groupe nomme un rapporteur.

- o La formatrice apporte les réponses au fur et à mesure des restitutions.

Cette formation action est une pédagogie active sollicitant et incitant la participation de chacun.

De 16h30 à 17h00

Remplissage du questionnaire d'évaluation individuelle

Bilan et évaluation par un tour de table de la formation où chacun s'exprime librement sur les aspects logistiques, pédagogiques....

Conclusion de la formation.



Objectifs pédagogiques de la formation :

- ✓ Connaître les règles d'exercices, ses obligations et devoirs
- ✓ Respecter les modalités de facturation et de télétransmission à l'Assurance Maladie
- ✓ Savoir décrypter la nomenclature
- ✓ Permettre à l'infirmier de transmettre des facturations conformes
- ✓ Autonomiser l'infirmier dans sa pratique
- ✓ Savoir où chercher l'information relative à l'exercice libéral infirmier

Modalité d'évaluation

-en amont : un questionnaire d'auto-évaluation pour valider les connaissances

-en aval : fiche d'acquisition de compétences avec examen final (remise d'attestations) Les évaluations portent : - Sur les acquis de la formation (atteinte des objectifs et effets sur la pratique professionnelle, des connaissances et compétences acquises lors de la formation)

Sanction de la formation visée Attestation de formation

Compétences et qualification de l'équipe pédagogique

Mme Céline SELLIN, Infirmière libérale

Finalité de l'action de formation validante

Supports pédagogiques Les supports de cours sont fournis aux apprenants sous format numérique (Support pédagogique conçu par le formateur)

Tarif 600€